

2022/11/04

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 29 novembre 2022 - Délibération n° 2022/11/04

Objet : ATTRIBUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LE CINEMA INTERCOMMUNAL CLAUDE MILLER.

L'an deux mille vingt-deux, le 29 novembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 22 novembre 2022, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : COTICHE Thierry – DESLOGES Georges – BOUDEAU Philippe – FAURE Josette – PACAUD Patrick – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc – SPRINGER Liliane – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – GARGUEL Karine – BOSLE Alain – GAUTIER Laurent – MAGOUTIER Gérard – DESSEAUVE Nadine – VALLAEYS Gaël – CLOCHON Bruno – DAVID Robert – MARIE Patrick – PARAYRE Régis – DUGAY Jean-Pierre – FERRAND Marc – SALGUERO-HERNANDEZ Jean-Manuel – MOREAU Jean-Claude – RABETEAU Raymond – DAURY Claudine – PAROT Jean-Pierre – SALADIN Christine – LAROCHE Michel – GRENOUILLET Jean-Yves – CALOMINE Alain – DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – LEHERICY Joseph – NOURRISEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – GAILLARD Thierry – DUGUET Pierre – LAPORTE Martine.

Etaient excusés : DUBOUIS Sandrine – RIGAUD Régis – FINI Alain – LAGRAVE Annick – FLOIRAT Myriam – BENABDELMALEK Clément – DUBREUIL Raymond – BUSSIERE Jean-Claude – LAINE Joël – LAGRANGE Serge – DEFEMME Catherine – AUGUSTYNIAC Jérôme – PATAUD Annick.

Pouvoirs :

1. Mme DUBOUIS Sandrine donne pouvoir à M. BOUDEAU Philippe
2. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à Mme POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène
3. M. FINI Alain donne pouvoir à M. BOSLE Alain
4. Mme LAGRAVE Annick donne pouvoir à MALIVERT Jacques
5. Mme FLOIRAT Myriam donne pouvoir à Mme GARGUEL Karine
6. M. BENABDELMALEK donne pouvoir à M. DUGAY Jean-Pierre
7. M. AUGUSTYNIAC Jérôme donne pouvoir à GAILLARD Thierry
8. Mme PATAUD Annick donne pouvoir à Mme SUCHAUD Michelle

Suppléance : M. MARIE Patrick remplace M. DUBREUIL Raymond.

Secrétaire de séance : M. Nicolas DERIEUX

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	41	49			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
49	0	0	0	0	0

Vu les articles L. 1411-4, 1411-5, 1411-7, 1411-9 et 2121-24 du CGCT ; les articles R. 3126-3 à R. 3126-5, R. 3126-6 à R. 3126-13 du CCP ;

Vu la délibération n°2022/07/06 du Conseil communautaire en date du 12 juillet 2022 « Proposition de nouvelle délégation de service public pour l'exploitation du cinéma intercommunal à compter du 1er janvier 2023 – lancement de la procédure de consultation » ;

M. Le Président expose les éléments suivants :

Le contrat de délégation de service public (DSP) en cours pour l'exploitation du cinéma intercommunal « Claude Miller » à Bourgneuf, arrive à échéance le 31 décembre 2022. Le Conseil communautaire par délibération n°20220706 en date du 12 juillet 2022 a validé :

- ⑤ le principe d'une concession pour l'exploitation du service public du cinéma intercommunal « Claude Miller » à Bourgneuf sous la forme d'un contrat de concession, Délégation de Service Public, passée en procédure simplifiée, par voie d'affermage, pour une durée de 4 années à compter du 1er janvier 2023
- ⑤ le calendrier proposé et autorisé le Président à lancer la procédure de consultation et à engager tous les frais nécessaires

Pour rappel, les missions de service attendues pour l'exploitation du cinéma intercommunal sont les suivantes :

- ⑤ La gestion et l'exploitation de la salle de cinéma et de ses locaux annexes mis à disposition.
- ⑤ La surveillance du bon fonctionnement et de la bonne maintenance des équipements mis à disposition.
- ⑤ La facturation du service aux usagers et la bonne gestion des relations avec les usagers.

Le détail de la procédure est présenté dans le rapport annexé à la présente délibération. Ce rapport a été adressé par voie dématérialisée à l'ensemble des Conseillers communautaires le lundi 14 novembre 2022, conformément aux articles L.1411-5 et L.1411-7 du CGCT.

Les élus de la CDSP ont considéré l'offre de M. Ahmed BENNAAMANE conforme au cahier des charges. Considérant le rapport d'analyse et l'absence d'autres offres, les élus de la commission ont fait le choix d'attribuer la DSP à M. Ahmed BENNAAMANE.

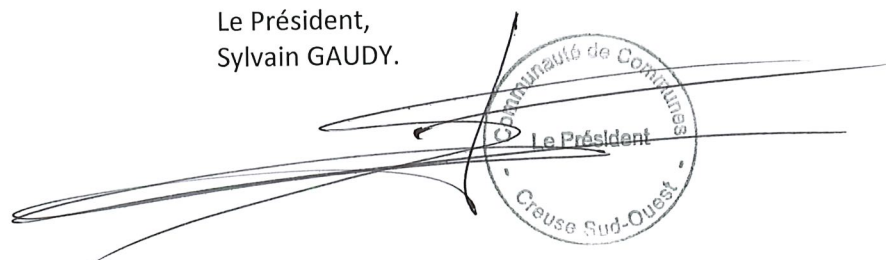
Après avoir entendu cet exposé et conformément à l'avis des membres de la CDSP, le Conseil communautaire :

- Approuve le cahier des charges valant contrat de concession pour l'exploitation du cinéma intercommunal annexé à la présente délibération.
- Valide le choix de la CDSP en attribuant la délégation de service public relative à l'exploitation du service public du cinéma intercommunal à M. Ahmed BENNAAMANE (23-Bourgneuf), pour une durée de 4 années à compter du 1er janvier 2023.
- Autorise M. Le Président à signer puis à notifier le contrat de DSP à M. Ahmed BENNAAMANE.
- Autorise M. Le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré le jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.



The image shows a large, stylized signature in black ink that overlaps a circular official stamp. The stamp contains the text 'Communauté de Communes' at the top, 'Le Président' in the center, and 'Creuse Sud-Ouest' at the bottom.